

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, <u>LE MARDI 8 DÉCEMBRE 2015</u> À 19 H 45, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE VENDREDI 4 DÉCEMBRE 2015.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, K. Thorstad-Cullen, ainsi que

messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier et A. lermieri, formant quorum sous la présidence de

monsieur le maire Morris Trudeau.

ABSENT: Monsieur le conseiller D. Smith.

> général, Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur aue

> Me Jean-Denis Jacob, directeur des services juridiques et greffier, sont

également présents.

2015-604 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU: D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance.

2015-605 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

Monsieur Marcel Montpetit adresse des félicitations et des remerciements aux membres du conseil pour la qualité des décorations de Noël et de

l'éclairage installé dans le Village.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE 2015-606

> TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES AVENUES CHARLES ET VINCENNES, AU SUD DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT ET LA RECONSTRUCTION DE L'AVENUE MOUNT PLEASANT, ENTRE LES AVENUES CHESTER ET VINCENNES, AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME AU MONTANT DE 5 000 000 \$ À CES FINS_____

Madame la conseillère Thorstad-Cullen donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de reconstruction des avenues Charles et Vincennes, au sud de l'avenue Mount Pleasant et la reconstruction de l'avenue Mount Pleasant, entre les avenues Chester et Vincennes, ainsi qu'un emprunt à long terme au montant de 5 000 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et

dispense de lecture est demandée.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN 2015-607

IMMOBILISATIONS RELIÉES À DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE AINSI QU'UN

EMPRUNT À LONG TERME DE 10 670 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations reliées à divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville ainsi qu'un emprunt à long terme de 10 670 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-608

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE SENTIERS ET DE PISTES CYCLABLES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 500 000 \$ À CES FINS

Monsieur le conseiller Bissonnette donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection et de construction de sentiers et de pistes cyclables ainsi qu'un emprunt de 500 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-609

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS ET D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 950 000 \$ À CES FINS___

Monsieur le conseiller lermieri donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'acquisition de services professionnels et d'études préparatoires ainsi qu'un emprunt au montant de 950 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-610

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX RELIÉS AUX PARCS ET ESPACES VERTS AINSI QU'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 510 000 \$ À CES FINS______

Monsieur le conseiller Grenier donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux reliés aux parcs et espaces verts ainsi qu'un emprunt au montant de 510 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-611

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS RELATIVES À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME AU MONTANT DE 1 200 000 \$ À CES FINS______

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à des travaux d'infrastructures ainsi qu'un emprunt à long terme au montant de 1 200 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-612

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS L'AVENUE TECUMSEH, ENTRE L'AVENUE LABROSSE ET LE BOULEVARD BRUNSWICK, DANS LE BOULEVARD HYMUS, ENTRE LES AVENUES DELMAR ET STILLVIEW, AINSI QUE DANS L'AVENUE DELMAR, ENTRE L'AVENUE HEARNE ET LE CHEMIN DE SERVICE SUD ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME DE 14 300 000 \$ À CES FINS______

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement décrétant l'exécution de travaux d'infrastructures dans l'avenue Tecumseh, entre l'avenue Labrosse et le boulevard Brunswick, dans le boulevard Hymus, entre les avenues Delmar et Stillview, ainsi que dans l'avenue Delmar, entre l'avenue Hearne et le chemin de service sud et décrétant un emprunt à long terme de 14 300 000 \$ à ces fins sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-613

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DE FAÇON À Y INTÉGRER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire de façon à y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le « Village de Pointe-Claire » sera présenté pour

Ville de Pointe-Claire Procès-verbal – Séance extraordinaire du conseil 8 décembre 2015

adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2015-614

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2768 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE DE FAÇON À Y INTÉGRER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU VILLAGE DE POINTE-CLAIRE____

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller lermieri, et unanimement

<u>RÉSOLU</u>:

D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2768 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Pointe-Claire de façon à y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le « Village de Pointe-Claire », suivant le texte du projet de règlement, tel que soumis par le service d'urbanisme, en pièce jointe au dossier décisionnel 15-613-7513, accompagné de la version préliminaire de l'annexe 1 déposée et présentée séance tenante, en date du 8 décembre 2015.

2015-615

ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

<u>RÉSOLU</u>:

D'adopter le règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2016, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 15-139-7653.

2015-616

AUTORISATION - RADIATION D'UNE SOMME DES LIVRES DE LA VILLE____

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

<u>RÉSOLU</u>:

D'autoriser la radiation de 1311 comptes, totalisant une somme de 589,03 \$, représentant des sommes minimes, inférieures ou égales à 2 \$, découlant du délai de traitement électronique desdits comptes, lesquels sont énumérés à la liste annexée en pièce jointe au dossier décisionnel 15-139-7718.

2015-617

OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT DE TRAVAIL_____

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU:

D'octroyer un contrat relatif à la fourniture de services professionnels d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit du travail à Deveau Gagné Lefebvre Tremblay et associés S.E.N.C.R.L. qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 465 648,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres PA150004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 0-02-161-00-416.

2015-618

OCTROI D'UN CONTRAT – RENOUVELLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2016_____

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU:

D'approuver la proposition de BFL Canada risques et assurances inc. pour le renouvellement des primes d'assurances de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2016, pour un montant total de 173 275 \$, taxes incluses :

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-195-00-441, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7751 émis le 3 décembre 2015 ;

DE verser à l'Union des Municipalités du Québec la somme de 75 734 \$, représentant la quote-part de la Ville de Pointe-Claire au fonds de garantie en assurance des biens et assurance responsabilité civile primaire pour l'année 2016 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-195-00-955, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7751 émis le 3 décembre 2015 ;

D'autoriser également le versement d'une somme de 1 732, 75 \$ à titre d'honoraires professionnels payable à l'Union des municipalités du Québec, à l'égard des services fournis dans le présent dossier, ainsi que le versement d'une somme de 31,41 \$ pour la parution de l'appel d'offres, et d'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-195-00-419 ;

D'autoriser le greffier, ou en son absence, l'assistante greffière, à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

2015-619

OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE VÉHICULES DE PROMENADES HYBRIDES OU CONVENTIONNELS POUR L'ANNÉE 2016_______

Il est proposé par monsieur le conseiller lermieri,

Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU:

D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de véhicules de promenades hybrides ou conventionnels, en location, catégorie sous-compacte à faible consommation, pour l'année 2016, à Location Sauvageau inc., pour un montant total de 54 684,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IT160001;

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 15-7661 émis le 19 novembre 2015 :

02-701-74-513	8 269,74	\$
02-822-91-513	10 746,12	\$
02-823-15-513	15 380,80	\$
22-415-02-820	12 018,38	\$
22-415-32-821	8 269,74	\$

Total: 54 684,78 \$

2015-620

APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE RELATIVEMENT AU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS______

Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier,

Appuyé par monsieur le conseiller lermieri, et unanimement

RÉSOLU:

D'approuver les critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres concernant des services professionnels en architecture et en ingénierie relativement au projet d'agrandissement du bâtiment des travaux publics, tel que lesdits critères sont énoncés à la section « description » du dossier décisionnel 15-318-7728.

2015-621

APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET EN INGÉNIERIE ÉLECTROMÉCANIQUE RELATIVEMENT AU PROJET DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION, DES CONDUITS ET DE LA BOÎTE DE MÉLANGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement

RÉSOLU:

D'approuver les critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres concernant des services professionnels en architecture et en ingénierie électromécanique relativement au projet de remplacement du système de ventilation, des conduits et de la boîte de mélange de l'hôtel de ville, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « description » du dossier

décisionnel 15-318-7728.

2015-622 APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES

> **PROFESSIONNELS** INGÉNIERIE SERVICES ΕN ÉLECTROMÉCANIQUE **RELATIVEMENT** ΑU **PROJET** DF REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE L'ENTRÉE ÉLECTRIQUE DESSERVANT L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU: D'approuver les critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres

> concernant des services professionnels en ingénierie électromécanique relativement au projet de remplacement d'équipements de l'entrée électrique desservant l'hôtel de ville, tels que lesdits critères sont énoncés à la section « description » du dossier décisionnel 15-318-7728.

2015-623 APPROBATION - CRITÈRES DE SÉLECTION CONCERNANT DES

> SERVICES PROFESSIONNELS EN COMMUNICATIONS, GRAPHISME ET TRADUCTION RELATIVEMENT À LA MISE EN PLACE DES

COMMUNICATIONS AUPRÈS DES CITOYENS

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement

RÉSOLU: D'approuver les critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres

> concernant des services professionnels en communications, graphisme et traduction relativement à la mise en place des communications auprès des citoyens, tels que lesdits critères sont énoncés à la section

« description » du dossier décisionnel 15-150-7736.

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - WEBDIFFUSION 2015-624

Il est proposé par madame la conseillère Homan.

Appuyé par monsieur le conseiller lermieri, et unanimement

D'autoriser une modification au contrat intervenu entre la Ville de **RÉSOLU:**

Pointe-Claire et WebTVcoop, pour la webdiffusion des séances du

conseil municipal, pour un montant de 5 691, 26 \$, taxes incluses ;

D'autoriser une dépense additionnelle et une majoration du contrat correspondant à la dite somme de 5 691,26 \$, faisant passer le montant

total du contrat à la somme de 28 456, 31 \$;

D'imputer cette somme à même les fonds disponibles au poste

budgétaire 02-145-00-347, pour l'année 2015.

LEVÉE DE LA SÉANCE 2015-625

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,

Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU: De lever la séance à 19 h 55.

Morris Trudeau, Maire Me Jean-Denis Jacob, Greffier